

SÉCURITÉ

Vidéosurveillance : gare

► BOOM

On compte en France un peu plus de 20 000 caméras de vidéosurveillance rien que sur la voie publique. On devrait en compter 60 000 d'ici 2011.

► EFFICACITÉ ?

Cette explosion du nombre de caméras menace-t-elle nos libertés ?

Ce matin, en retard comme tous les matins, je cours pour attraper le tram sous l'œil réprobateur d'une caméra. Une fois dans la rame, elle aussi sous vidéosurveillance, je lis mon journal préféré, avec comme l'impression qu'on lit par-dessus mon épaule...

Je dépose Oscar et Lola à l'école où, à la récré, ils seront sous la bonne garde de leur maîtresse, mais aussi d'une caméra pivotante. Je montre mon badge et les portes de l'entreprise où je travaille s'ouvrent sous le regard d'une caméra : normal, il faut montrer patte blanche...

À la pause-déjeuner, un œil de verre fixé au plafond louché sur ma salade. Je culpabiliserais presque d'avoir pris un dessert moins diététiquement correct ! La serveuse m'explique que les caméras ont été installées « pas pour surveiller les clients, mais suite à des problèmes internes ». Elles ont permis de résoudre un vol. « Depuis, le patron les laisse et nous fait des remarques si on grignote ou si on papote trop... »

Traversée d'une galerie marchande, où les vigiles ont aussi des yeux dans le dos, avant de retourner travailler - re-badge.

Le soir, de retour chez moi, j'allume la télé : c'est l'heure d'une émission de télé-réalité, où des quidams sont filmés sous toutes les coutures. Comme d'habitude, mon ado est scotché devant sa webcam. J'attrape mon livre de chevet : 1984, de George Orwell. Il y est question de Big Brother, dictateur omniprésent qui a l'œil sur tout et tous. Je repense à une phrase glissée par la serveuse de ce midi : « Avant, les caméras, c'était les gens. » Avant qu'on ait devant les yeux un filtre d'indifférence et de résignation ? ■ CLAIRE LEFEBVRE



VIDÉOSURVEILLANCE OU VIDÉOPROTECTION ?

Rapport contre rapport. De plus en plus de villes s'interrogent sur la pertinence de caméras onéreuses, dont personne n'a le temps ni les moyens de visionner les images, et dont aucun audit indépendant ne prouve l'efficacité. Les rapports contradictoires s'enchaînent, démontrant ou démentant tout aussi scientifiquement l'efficacité des caméras... selon l'idéologie à laquelle on adhère. Depuis 2008, un glissement sémantique s'est opéré. Dans la bouche de Michèle Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, la « vidéosurveillance » est devenue « vidéo-protection ». Un terme jugé moins agressif, moins intrusif. La CNIL (Commission de l'informatique et des libertés) est passée par là, déplorant « l'avènement de la société sécuritaire ».

D'un côté, les partisans de la vidéo-protection avancent les statistiques globales de la délinquance. Mais sans tenir compte de « l'effet du plumeau » : le déplacement éventuel de la criminalité vers d'autres lieux, d'autres cibles, d'autres tactiques.

Dans l'autre camp, les détracteurs, qui parlent toujours de vidéosurveillance, dénoncent le côté « machine à tout faire » de la caméra : prévenir, dissuader, protéger, rassurer, enquêter... Mais surtout, ils déplorent l'absence de résultats mesurables de la baisse de la délinquance, sachant que 10 000 postes de police et gendarmerie seront supprimés d'ici à 2012. ■ C. L.

Quelques expériences dans la région

► **Métropole lilloise : surveiller les biens, mais aussi les personnes.** À partir de 2002, après une agression mortelle dans une station de métro à Roubaix, les transports en commun de la métropole lilloise, jusqu'alors dotés uniquement de caméras de maintenance (pour le matériel), ont renforcé le dispositif de vidéosurveillance.

► **Valenciennes : souriez, vous allez prendre un PV !** Depuis cette année, les quarante-cinq caméras de surveillance de la ville ont une nouvelle mission : épauler les policiers municipaux dans leur chasse au stationnement gênant. Les procès verbaux sont dressés à distance. En cas de réclamation, une photo peut être envoyée.

► **Crespin, une pionnière échaudée.** « J'ai eu la naïveté de croire que la vidéosurveillance était dissuasive. Au début, les regroupements nocturnes ont cessé, mais on s'est rendu compte sur le long terme que ça n'arrêtait pas les délinquants », explique Alain Dée, maire de cette commune du Valenciennois qui avait installé quatorze caméras dès 1995. Aux yeux de l' élu, la qualité du matériel est en cause : « Non seulement des caméras ont été détruites par l'orage, mais, en plus, impossible d'obtenir une image nette quand on zoome pour identifier une personne ! »

Pourtant, sa voisine, Quiévrechain, dont les commerces à la

frontière franco-belge ont été récemment la cible de délinquants, est en train de s'équiper. « On verra si le nouveau matériel sera plus performant, estime Alain Dée. En attendant, j'ai laissé le panneau à l'entrée de la commune indiquant qu'on est sous vidéosurveillance : on ne sait jamais, ça peut être dissuasif... »

► **Wimereux : bronzette sous surveillance cet été ?** Six caméras balayeront dès juin la digue, remplaçant le renfort habituel d'une société de gardiennage. Objectif : protéger les cabines de plage typiques des « incivilités ». Bronzera-t-on sous surveillance ? « La journée, les caméras seront orientées vers la mer », promet le maire... ■ C. L.

LES DONNÉES CLÉS

2 À 3 MILLIONS

Estimation. Ce serait le nombre de caméras de surveillance en France sur la voie publique, mais aussi dans les entreprises, les commerces, établissements scolaires et lieux d'habitation.

28 MILLIONS D'EUROS

Juteux marché. C'est le budget du Fonds interministériel pour la vidéosurveillance en 2009. Pour installer une caméra, comptez 10 à 30 000 €, mais sans la maintenance, le personnel ni l'entretien.

71 % DES FRANÇAIS...

...favorables à la présence de caméras dans les lieux publics, selon un sondage IPSOS de 2008 pour la Commission de l'informatique et des libertés. Mais 79 % aimeraient un contrôle indépendant.

LA PHRASE

« Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez pas à avoir peur d'être filmé. »

Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, en réponse à l'argument selon lequel la vidéosurveillance pourrait être une atteinte à la liberté.

au mauvais œil !



Des maires démarchés par la gendarmerie

Mont-Saint-Éloi, dans l'Arageois : 1 036 habitants et quatre interventions de la gendarmerie par an ! Autant dire qu'on ne vit pas dans un sentiment particulier d'insécurité. Et pourtant, à terme, des caméras pourraient surveiller les bâtiments communaux.

Quelle ne fut pas la surprise du maire, Jean-Pierre Bavière, de recevoir un appel de la brigade locale lui indiquant que des aides existaient s'il souhaitait équiper sa commune de caméras. « À l'autre bout du fil, un gendarme m'a expliqué qu'il allait se tenir une réunion à la préfecture pour expliquer les aides en faveur des communes rurales. Auparavant, on n'y avait jamais pensé », avoue l' élu. Il faut dire que dans sa commune, le maire a d'autres priorités, comme l'ADSL qui va lui avaler une bonne partie de son budget d'investissement. Mais à bien y réfléchir, lui et les membres de son conseil municipal, se laisseraient bien tenter par la vidéo. « On n'a pas de problème à proprement parler, sauf quelques tags et des cannettes jetées un peu partout le week-end. Mais on se dit qu'un jour, peut-être, on pourrait être touchés. Le plus embêtant ce serait les écoles : imaginez si un matin les parents arrivent avec leurs enfants et ne peuvent pas les déposer à la garderie ! Ils seraient bien embêtés et nous avec ! »

Si la municipalité décidait de franchir le pas, la vidéo-protection (puisqu'il ne s'agit pas ici de vidéosurveillance) concernerait exclusivement les bâtiments communaux et en priorité les écoles.

Le bon système est à trouver, car il est impensable de coller un agent municipal en permanence derrière un écran : quant à faire appel à une société spécialisée, le coût serait à coup sûr prohibitif. « Ce qu'il nous faudrait, c'est un couplage entre la vidéo et une alarme qui nous préviendrait en cas d'intrusion et surtout d'incendie. Nous allons y réfléchir avec le conseil municipal. Ce serait au mieux pour le budget 2011. »

Pour limiter l'investissement, Jean-Pierre Bavière aurait bien recours à un marché groupé avec d'autres petites communes rurales, à l'image de ce qu'il a fait en matière d'ADSL.

Alerte sécurité

Le maire a vite fait aussi de rappeler que, dans sa commune, les objectifs ne seront braqués que sur les bâtiments communaux : « On ne va pas s'amuser à espionner les gens ! ». Il a, depuis son arrivée à la tête de la mairie en mars 2008, déjà fait pas mal

en matière de sécurité. En nouant des relations privilégiées avec la gendarmerie, en instaurant aussi une Alerte sécurité. « Quand des habitants nous signalent des véhicules suspects ou des démarcheurs, on imprime tout de suite des petits papiers que l'on distribue ensuite dans les boîtes aux lettres. C'est très efficace », assure-t-il. Ainsi, un vendeur de matelas qui faisait du forcing pour entrer chez les habitants a été vite interpellé par les gendarmes. Comme quoi rien ne remplace le regard de l'homme ■

EMMANUEL CRÉPELLE

► DÉRIVE SÉCURITAIRE ?

1990. Création des commissions départementales des systèmes de vidéosurveillance.

1995. Face à l'émergence d'un « marché de la sécurité », sur la voie publique et dans des « lieux privés ouverts au public », vote de la loi LOPS.

2002. Première loi sur la sécurité intérieure (LOPSI) défendue par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur.

2006. Loi sur la lutte contre le terrorisme, renforçant la vidéosurveillance.

2007. La loi relative à la prévention de la délinquance crée un Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), dont la majorité est consacrée à la vidéosurveillance.

2010. Le projet de loi sur la sécurité intérieure (LOPSI II) débattu en février pourrait être présenté cet été. Il généraliserait la vidéosurveillance (lors de manifestations, de rencontres sportives, etc.). Le gouvernement a annoncé le triplement du nombre de caméras dans les rues, qui passerait de 20 000 à 60 000 d'ici à 2011.

→ QUESTIONS À

Laurent MUCCHIELLI,
sociologue, directeur de recherches au CNRS

« C'est le mythe de la technologie qui nous protège »

Peut-on parler de « frénésie sécuritaire » ?

« Depuis 2002, les gouvernements ont réformé le droit pénal en moyenne tous les deux mois, toujours dans le même sens, celui du durcissement. La plupart de ces réformes sont intervenues avant qu'on ait évalué précisément les résultats des précédentes. On a l'impression que le but est davantage l'effet d'annonce qu'un impact particulier. »

Que signifie cette inflation de caméras ?

« D'abord, ce développement s'appuie sur l'un des mythes fondateurs de la société postindustrielle : l'idée que la technologie nous rend plus heureux et mieux protégés. Ensuite, c'est un business économique. Enfin, c'est une solution politique à court terme

en matière de sécurité. Ça permet d'afficher une action, au niveau national comme au niveau local, qui se voit tout de suite et rassure une partie de la population. Ça permet aussi au gouvernement de dissimuler ou de mieux faire accepter la réduction des effectifs de police et de gendarmerie. »

Comment la vidéosurveillance se répand-elle ?

« On demande aux préfets de développer la vidéosurveillance partout sur le territoire. Lors du vote parlementaire sur la nouvelle loi de sécurité intérieure (Loppsi II), on a vu que le gouvernement voulait même leur donner le pouvoir de l'imposer aux maires réticents ! C'est contradictoire, puisqu'on prétend par ailleurs placer le maire au centre du partenariat local de sécurité et de prévention. »

Quel est l'impact réel sur la délinquance ?

« Dans un espace clos - parking, etc. -, on surveille des objets immobiliers et détecte facilement le mouvement insolite. Alors que dans un espace public comme la rue, tout est en permanence en mouvement. Si on ne sait pas précisément ce qu'on cherche, on ne voit pas grand-chose. L'installation de caméras a donc surtout un impact psychologique. L'effet préventif est très limité, car les voleurs vont davantage se dissimuler ou voler à un autre endroit. Resterait alors l'effet répressif : l'image comme preuve dans l'enquête de police judiciaire. Mais, même là, l'exemple anglais montre que ce n'est pas à la hauteur du budget investi. »

Comment rendre la vidéosurveillance efficace ?



« Une action visible et rassurante, qui fait oublier les réductions dans la police. »

« Il faut des objectifs précis, un personnel suffisant, une coordination des agents de surveillance et des forces d'intervention, etc. Tout cela coûte très cher. Les élus locaux le découvriront lorsqu'ils auront passé les premières années, qu'il n'y aura plus d'aide financière de l'État et que la plupart des problèmes de petite délinquance et d'incivilités persisteront. » ■ RECUEILLI PAR C. L.

EN SAVOIR PLUS

DANS LA RÉGION

57 communes, soit près de 4 % des communes de la région (30 dans le Nord et 27 dans le Pas-de-Calais) sont équipées en systèmes de vidéo-protection ou en passe de l'être.

LIRE

« 1984 », George Orwell, Poche, 7,70 €.
« Frénésie sécuritaire », Laurent Mucchielli, La Découverte, 10 €.
« Les maires, nouveaux patrons de la sécurité ? », Tanguy Le Goff, PUR, 14 €.

SURFER

- souriez.info : collectif débattant sur le sujet.
- www.paris-sans-vidéosurveillance.fr : collectif Démocratie et libertés.
- www.laurent-mucchielli.org : site de débat public.

PAGES RÉALISÉES PAR

EMMANUEL CRÉPELLE
CLAIRE LEFEBVRE
PHOTOS S. BELLOUMI, ARCHIVES C. LEFEBVRE ET P. PAUCHET
Nous contacter :
Endireplus@lavoixdunord.fr